

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
<b>33</b>	<b>33</b>	<b>23</b>

**Date de la convocation****20 Janvier 2020****Date d'affichage de la délibération****Adoptée à l'unanimité****Séance du 06 Février 2020**

L'an deux mille vingt et le jeudi six février à dix-huit heures dix le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ephren GLORIEUX 1<sup>ère</sup> adjoint.

**Présents :**

M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Clara RIGAH; M. Bruno FELICIANNE Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET ; M. Yvon COMBES ; Mme Christiane TREIL ALBON ; M Lucien BEAUZOR ; Mme Manuela PETRO-METONY ; M. Jean Louis SAINCILY ; adjoints au maire.

Mme Francelise YEPONDE ; M. Christian CITADELLE; Mme Gladys BURAT ; M. Arthur MARICEL ; Mme Marie-Line JACQUET ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Jacqueline BELFORT ; Mme Lucette SAHAI; Mme Mariann BOURRIQUIS ; M. José CANEVY ; Mme Nadège PERMAL ; Mme Aniel ARNASSALOM ; M. Saturnin FRANCILLONE ; M. Richard PROMENEUR  
Conseillers Municipaux.

**Représentés :****Absents :**

M. Jocelyn SAPOTILLE maire ; M. Pierre ALBINA ; M. Nicole VEREPLA  
Mme Raphaëlle DAGONIA; Mme Nadia MECHARLES; M. José TORIBIO  
Mme Sylvie DAGONIA; Mme Francelise LAPIN – BEGARIN ; Mme Caroline PARIZE ; M. Florent TREIL

**DELIBERATION N°2020/02/10****SUBVENTION ASSOCIATION KANNAVAL ART DE LAMENTIN**

L'association **Kannaval Art de Lamentin** organise **la Nuit du Carnaval de Lamentin** le vendredi 7 février 2020 à 20h dans les rues du bourg. Cette parade nocturne accueillera plus d'une vingtaine de groupes à pied.

Le thème retenu est « Awmoni é Kadans an Limiè ».

A ce titre et afin de faire de cette manifestation un succès populaire comme à l'accoutumée, l'association sollicite une aide financière de la ville de Lamentin à hauteur de 35000,00€.

Il est donc demandé au conseil municipal d'attribuer une subvention de 35000,00€ à l'association Kannaval Art de Lamentin.

Le conseil Municipal

**Considérant** la demande de l'association « Kannaval Art de Lamentin » sollicitant la commune de Lamentin pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 35000,00€.

**Considérant** la politique d'accompagnement de la commune au monde associatif.

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1-** D'allouer une subvention d'un montant de 35000,00€ à l'association « Kannaval Art de Lamentin».

**ARTICLE 2-** De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

**ARTICLE 3-** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

**Adoptée à l'unanimité**

**Pour extrait conforme, rendu exécutoire,**

**Le Président,**



**M. Ephrem GLORIEUX**